



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2267

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opérations de démolition 1ère phase - Conventions de participation financière 2011-2012

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2267**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opérations de démolition 1ère phase - Conventions de participation financière 2011-2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de renouvellement urbain des quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau à Vaulx en Velin, contractualisé avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre de la convention ANRU, approuvée par la délibération n° 2007-3917 du 12 février 2007, répond aux objectifs suivants :

- remailler le quartier et l'ouvrir sur la ville et l'agglomération en créant de nouvelles rues et en développant les transports en commun,
- diversifier l'offre de logements (à nombre de logements sociaux constant) et améliorer le patrimoine existant par des opérations de réhabilitation et de résidentialisation,
- conforter et développer les équipements publics pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs (création d'un groupe scolaire, d'une nouvelle piscine, etc.),
- restructurer et requalifier l'offre commerciale de la place Guy Moquet et favoriser l'implantation d'activités économiques.

Le projet de renouvellement urbain du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe prévoit la démolition de 1 156 logements sociaux. Ces démolitions sont organisées en deux phases opérationnelles dont le financement est inscrit dans le programme de la convention ANRU.

La première phase opérationnelle comprend la démolition de 715 logements sociaux répartis sur les secteurs du Pré de l'Herpe (chemins Francis Ponge et Gaston Bachelard) et Mas du Taureau (chemin du Mont Pilat). Les relogements ont démarré en 2004 et tous les ménages ont été relogés. Les travaux ont démarré début 2009 et se termineront fin 2011. Cette première phase opérationnelle de démolition se répartit entre différents propriétaires-maîtres d'ouvrage :

- la société Alliade est concernée par la démolition de 153 logements situés chemin Gaston Bachelard, 105 logements situés chemin Francis Ponge et 200 logements situés chemin du Mont Pilat,
- la société Erilia est concernée par la démolition de 149 logements situés chemin Gaston Bachelard.

Les budgets de démolition des bailleurs comprennent des dépenses en matière d'accompagnement social, de déménagement, de réaménagement de logements destinés aux ménages relogés, de travaux de démolition, de remise en état des terrains, d'honoraires, de capital restant dû et de perte d'autofinancement.

Le coût global prévisionnel de cette opération est fixé à 16 969 340 € TTC. La Communauté urbaine de Lyon participe à son financement par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant total de 1 110 474 €.

Deux conventions de participation financière sont proposées entre la Communauté urbaine et les 2 bailleurs afin de prévoir les modalités de versement des participations et les pièces-jointes nécessaires au contrôle de la réalisation des projets, ainsi que le délai de caducité de la convention.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Coût total de l'opération (en € TTC)	Base subventionnable (en €)	ANRU (en €)	Ville de Vaulx en Velin (en €)	Communauté urbaine de Lyon (en €)	Autres (dont valorisation foncière) (en €)
Alliade	11 823 024	11 118 017	8 773 345	89 400	804 592	1 450 680
Erilia	5 146 316	4 833 568	4 101 699	33 987	305 882	392 000
Total	16 969 340	15 951 585	12 875 044	123 387	1 110 474	1 842 680

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant total de 1 110 474 € au profit des bailleurs sociaux Alliade et Erilia dans le cadre du financement de la première phase des opérations de démolition des quartiers du Mas du Taureau et Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin pour 2011- 2012 :

- Alliade : 804 592 €,
- Erilia : 305 882 €,

b) - les conventions à passer entre, d'une part, la Communauté urbaine de Lyon et la société Alliade et, d'autre part, entre la Communauté urbaine et la société Erilia définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 204 200 - fonction 824 - opération 1197, selon l'échéancier suivant :

- 708 178 € en 2011,
- 402 296 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.